



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 059-215906082-20230706-DCM2023_7_3-DE

S'LO

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 06/07/2023 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 15
Date de convocation 30/06/2023
Date d'affichage en ligne 11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (13) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO (présente à 20h12), MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (2) :

M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER
MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

Étaient excusées (2) : MME Marie GUILLAUMON, M. Philippe PIERART

Absents (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/7/3

Thème : commande_publique / Conventions de mandats

OBJET : CONVENTION « AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS » ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS ET LA COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

➤ 20h12 : Arrivée de MME N. LODATO.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est porteur d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine public de ses collectivités membres depuis 2014. Aujourd'hui le Pays souhaite encore amplifier son action, dans le cadre du programme d'ACTEE 2 et de son Contrat d'objectifs territorial – Troisième révolution industriel (COT – TRI), avec la réalisation d'une nouvelle vague d'audits énergétiques sur le territoire.

L'article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales, reconnaît, au Syndicat, porteur de la démarche PCAET, une compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Le service « patrimoine – rénovation énergétique » du Syndicat accompagne ses communes membres dans la rénovation et la gestion énergétique de leur patrimoine.

Le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose ainsi à ses collectivités de bénéficier d'un accord-cadre à bons de commande « Opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis ». Les collectivités qui en font la demande ont ainsi à leur disposition un prestataire compétent, retenu par le Syndicat, et des prix définis pour la réalisation d'audits énergétiques sur leur patrimoine bâti.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour bénéficier de ce dispositif pour faire réaliser un audit énergétique sur le bâtiment de la salle communale, 26 rue Basse. Le coût de la prestation s'élève à 2 318,40 € TTC. Avec la participation du programme ACTEE 2 (50% du coût de l'audit) et du COT-TRI, le reste à charges de la commune est de 772,80 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- De bénéficier de l'accord-cadre « Opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis » du Syndicat pour la réalisation d'audit énergétique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de la réalisation de cet audit, et tout acte/document afférent.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention passée avec le PETR Pays du Cambrésis pour l'audit énergétique de la salle communale

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vendégies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Louis LEBRIEZ

Le Maire,
Jean FAURE